Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 75 (1978)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Communiqués SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société romande d'apiculture

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le samedi 18 mars 1978, à 10 heures, Lausanne, Restaurant Rond-Point

Ordre du jour

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal de septembre 1977).
4. Rapport du président.
5. Finances:
   a) Comptes 1977;
   b) Rapport de la commission de vérification;
   c) Budget 1978;
   d) Fixation de la cotisation pour 1979;
   e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de 1978: Montagnes neuchâteloises, Morges, Moudon.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au comité central, renouvellement des mandats de A. Paroz, M. Buscarlet, R. Biselx, G. Fragnière.
8. Concours des ruchers.
9. Présentation des projets d'insignes SAR.
10. Adoption du règlement de la commission d'élevage SAR.
11. Activité apicole.
12. Centrale des miels.
13. Propositions individuelles.

Le président Paroz ouvre l'assemblée des délégués en saluant les invités présents: W. Luterbacher, président de la VDSB, M. et Mme A. Togni, représentant la STA, Hans Jutzi, de la division de l'Agriculture, Hs Schneider, du Liebefeld, Ls Matthey, de la Centrale des miels. Les membres d'honneur: R. Bovey, G. Matthey, P. Zimmermann, O. Schmid, G. Chassot, M. Mouche, A. Merminod, M. Bohnet. Se sont excusés: Dr Wille, du Liebefeld, P. Gallay, de la SVAV, P. Meunier, président d'honneur, Ed Bassin, Jos. Voyame. Une pensée s'en va vers nos disparus: Jos. Dietrich, ancien membre du comité central et membre d'honneur, Louis Roussy, infatigable chercheur et correspondant de revues apicoles étrangères.

1. Le contrôle des délégations fait constater 108 personnes y compris les invités, membres d'honneur, présidents des fédérations et des sections.

Ces dernières sont au nombre de 45 sur un total de 47. Les fédérations au nombre de 7.

2. Trois scrutateurs sont désignés.

3. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués, publié dans le journal de septembre 1977, est adopté.

4. Dans son style alerte, le président retrace ce que fut l'activité de la SAR en 1977 (rapport paru in extenso dans le journal de mai). Mis en discussion il n'y a pas d'observation mais il est accepté avec applaudissements.

5. G. Fragnière fait remarquer que c'est la première fois que les dépenses dépassent les 100000 francs. Une part est due au fait que nous avions voulu faire une économie de clichés pour le concours des ruchers de 1976 et qu'il a fallu, à la demande générale, les faire paraître en 1977 d'où double dépense. Le rapport de la commission de vérification mentionne que les comptes ont été vérifiés avec soin et que ceux-ci ont été trouvés conformes aux écritures. Elle remercie l'administrateur pour le travail soigné qu'il présente, le félicite et demande à l'assemblée de lui en donner décharge ainsi qu'au comité.

Les comptes sont mis en discussion et O. Schmid s'étonne de l'augmentation des dépenses. La section des Alpes, par la voix de M. Quillet, demande des renseignements sur l'exposition «Les animaux et les hommes» qui a eu lieu à Bâle et pour laquelle la SAR a été engagée financièrement. Il lui est répondu que la décision de faire figurer l'apiculture à cette exposition a été prise par la Fédération suisse d'apiculture. Dès lors nous étions engagés. Si celle-ci n'avait pas pris la décision d'y participer c'est une fédération apicole d'Allemagne qui y aurait pris part. M. Aubert aurait vu que ces frais soient pris en charge par le compte «propagande». R. Steiger demande quels sont les honoraires qui sont versés à la fiduciaire. Ceux-ci sont de l'ordre de Fr. 500.— à 600.—. C'est à la suite des conséquences d'une mauvaise gestion il y a environ vingt-cinq ans, que l'AD avait pris la décision de soumettre chaque année les comptes à une fiduciaire. Mis en votation les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Sous la rubrique Budget, A. Merminod fait remarquer que les fonds propres de la SAR sont au plancher. M. Liechti demande s'il n'est pas possible de limiter les séances de comité, par exemple celle qui occasionne la plus forte dépense. J.-P. Gobbo demande si la SAR prend à sa charge les clichés pour les articles nécrologiques. Par décision d'une AD ces clichés sont à la charge des sections.

Une augmentation des cotisations devient nécessaire pour 1979 du fait que nous devons recréer un insigne SAR. D'autre part nous sommes au bout des cendriers délivrés pour 25 ans d'activité apicole. Le président fait remarquer que la moindre des brochures en abonnement revient à Fr. 25.—. D'autre part les assurances offertes ne sont pas négligeables. La RC couvre jusqu'à 1 million. La V et D prend en charge pas mal de cas chaque année ce qui n'est pas négligeable non plus.

Une proposition d'augmentation de Fr. 2.— est combattue par certains tandis que d'autres la soutienne. La section de Cossonay signale que sa cotisation a été augmentée de Fr. 10.— ce qui est une autre proportion.

Le président assure l'assemblée que les frais et dépenses déjà bien comprimés le seront encore davantage à l'avenir et ceci dans les mesures du possible. Après bien des interventions nous nous trouvons devant deux propositions: celle d'augmenter de Fr. 2.— et celle d'augmenter de Fr. 1.—. En votation finale, la proposition d'augmenter de Fr. 2.— obtient 50 voix et celle de Fr. 1.— 36 voix. Les sections vérificatrices pour l'exercice 1978 sont confirmées: les Montagnes neuchâteloises, Morges, Moudon.

6. Les rapports publiés dans le journal n'éveillent aucun commentaire et sont acceptés.

7. Lors du renouvellement des mandats de 1977 il a été omis celui de notre président. Oubli réparé à titre rétroactif. Les mandats de R. Biselx, G. Fragnière et M. Buscarlet sont confirmés par l'assemblée.

8. J. Chammartin rappelle les résultats du concours des ruchers de 1977, palmarès illustré ayant figuré dans le journal. Il relève la qualité des concurrents et constate que ces concours ont une réelle valeur pour ceux qui s'y astreignent (voir journal).

9. Les esquisses pour un nouvel insigne, mises en circulation dans l'assemblée, ne récoltent pas beaucoup d'adeptes. Il est difficile de reproduire une abeille ou une reine qui ait l'air de cela. Mme Mügli de la maison Huguenin médailleurs du Locle, apicultrice elle-même, relève le défi et se charge de nous présenter quelque chose de convenable. Nous lui faisons confiance et les maquettes seront présentées en cours d'année dans le journal avec droit de critique. C'est sur cette base-là que le comité prendra une décision définitive.

10. Du fait que tous les subsides devront à l'avenir passer par le canal de la SAR, il était nécessaire que la commission d'élevage ait un statut de portée générale. Nul organisme ne semblait mieux à même de mettre au point ce règlement que la commission d'élevage qui fonctionne à satisfaction. Le règlement présenté par cette commission au comité SAR a été quelque peu remanié afin d'en faire l'instrument de portée générale que nous devions avoir. Ce point de vue n'a pas été compris ni par les membres de la commission d'élevage ni par une partie de l'assemblée. L'entrée en matière ayant été refusée ce projet a été retiré par le comité SAR.

11. L'activité apicole en 1977 a été l'une des plus décevantes depuis bien des décennies. Bon nombre d'apiculteurs ont dû nourrir tout au long de l'année pour maintenir les colonies. Ceux qui ne l'ont pas fait ont eu de cruelles surprises en constatant la mort de colonies.

12. O. Schmid, président de la Centrale des miels stigmatise une fois de plus le rôle de la centrale. Elle nous a permis de maintenir les prix de notre miel et elle doit continuer d'exister. Toutefois, dans sa forme actuelle, elle donne un surcroît de travail à son administration. Les intérêts qui doivent

être versés pour des parts de Fr. 50.— ne couvrent pas les frais. D'un commun accord il a donc été décidé que la SVAV reprendrait à son compte l'exploitation de la centrale et qu'elle accepterait le miel de tous les apiculteurs de la SAR à condition qu'il soit accompagné de la carte de contrôle. Les parts émises en son temps seront toutes remboursées. Ls Matthey, gérant, constate qu'en 1976 il est entré 63 tonnes de miel contre 9,1 tonnes en 1977. Par un vote massif, l'assemblée donne son accord au changement prévu à la centrale, sous réserve toutefois du droit des membres souscripteurs qui devront encore se prononcer dans une séance spécialement convoquée à cet effet.

13. Dans les propositions individuelles relevons: M. Teintz demande si un cours d'inspecteur n'aura pas bientôt lieu. M. Aubert demande s'il y aura une relève au Liebefeld pour s'occuper des diagnostiques de l'accariose. Hs Schneider constate que le très mauvais hivernage consécutif au temps déplorable de tout le printemps a fait proliférer d'une façon alarmante cette maladie de même que la nosémose. L'Office vétérinaire fédéral ayant l'intention de faire radier de la liste des épizooties l'accariose, les organisations apicoles doivent réagir contre cette intention. M. Aubert propose de faire des traitements variés soit une année le rouleau soufré, l'année suivante le liquide de Frow et la troisième année le Folbex, ce dernier à titre curatif.

A. Fournier, rédacteur du journal n'est pas d'accord avec les critiques émises à l'encontre de ce dernier. Il rappelle que les colonnes de celui-ci sont ouvertes à tous et que les articles apportant quelque chose à l'apiculture sont toujours recherchés. La date de la remise des textes à l'imprimerie ne souffre aucun délai. Sinon c'est la date de sortie du journal qui en est différée. Souvent un jour de retard dans l'envoi des textes se traduit par trois à quatre jours de retard dans la réception du journal. L'imprimeur a ses impératifs de même que la poste.

Notre administrateur-bibliothécaire constate que la bibliothèque n'est pas assez mise à contribution. Chaque année de nouveaux ouvrages très intéressants sont achetés de sorte que chacun peut se documenter à peu de frais puisque l'envoi et le prêt sont gratuits. Lors d'une demande de livre il est important que vous notiez sur votre demande votre numéro matricule qui figure sur votre journal au-dessus de votre nom. Il en est de même lors de correspondance avec l'administrateur.

Quelques points relevés dans les rapports des sections:

Constatation de l'accariose un peu partout. Une nouvelle liste des conférenciers devrait être remise à jour et portée à la connaissance des apiculteurs. Le comité SAR devrait écrire une lettre à chaque vétéran du deuxième degré, soit 40 ans. Ne pas procéder à l'augmentation des cotisations.

L'ordre du jour étant épuisé il est procédé au tirage de la tombola dont

les billets ont été vendus par quelques épouses des membres du comité, durant le repas. De magnifiques lots tels que ruches, ruchettes, petit matériel ainsi que vin ont fait le bonheur de beaucoup de gagnants. Malheureusement il n'y en eut pas pour tous.

L'assemblée est définitivement levée à 15 h. 30.

Le président : *A. Paroz*

Le secrétaire : *Th. Muller*

Communiqués SAR

Vétérans SAR 1979

Les sections sont invitées à remettre au soussigné, pour la date du **15 novembre**, la liste des vétérans SAR, 25 ans, entrés en **1954** et 40 ans, entrés en **1939**, selon modèle ci-dessous.

N° matricule	Nom	Prénom	Domicile	Entrée
7521	Demierre	Henri	1680 Romont	1954

Prière d'établir une liste pour chaque catégorie de vétérans et ne pas omettre d'indiquer le **nom de la section**.
Veuillez aussi écrire lisiblement, s.v.p.
Merci de votre collaboration.

Le 4 octobre 1978.

Le préposé aux vétérans :
Jean CHAMMARTIN
1758 **Villaz-Saint-Pierre** (FR)

Concours des ruchers SAR 1978

Organisation

En 1978, c'est la circonscription N° 4 qui passe au concours, la dernière du cycle actuel.

Ce sont donc les sections de la Menthue, Moudon, Lucens, Haute-Broye et Jorat. Le comité SAR a regroupé les circonscriptions qui seront à